

Loi de finances et valeurs mobilières - BFLV

Code produit : BFLV

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Conseillers clientèle,
gestionnaires de patrimoine,
et plus généralement toute
personne souhaitant
actualiser ses connaissances
relatives à la fiscalité des
valeurs mobilières

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Comprendre les principales nouveautés de la loi de finances 2025 impactant la gestion des titres
- Appliquer les règles de fiscalité des valeurs mobilières pour les résidents et non-résidents, y compris sur les titres non cotés
- Adapter leur posture et leurs pratiques pour assurer la conformité dans la gestion de la clientèle sous protection juridique (tutelle/curatelle)

Programme de la formation

1. Loi de finances 2025 et fiscalité des titres

- Rappel : fiscalité des valeurs mobilières avant 2025
 - PFU versus barème progressif
 - Régime des plus-values, dividendes
 - Imposition à la source pour les non-résidents
- Nouveautés de la loi de finances 2025
 - Changements sur la fiscalité des plus-values mobilières
 - Ajustements pour les titres non cotés (valorisation, cession, abattements)
 - Mesures spécifiques pour les non-résidents (retenue à la source, conventions fiscales)
 - Nouveaux seuils, déclarations, obligations de transparence (notamment pour les OST complexes)

2. Fiscalité des valeurs mobilières (résidents et non-résidents)

- Rappel : titres cotés versus non cotés
 - Définition, spécificités juridiques et fiscales
 - Importance pour la valorisation et la transmission
- Résidents fiscaux français
 - Traitement des dividendes, plus-values, obligations déclaratives
 - Focus sur PEA, compte-titres, transmission
- Non-résidents
 - Fiscalité applicable : conventions fiscales, taux applicables
 - Procédures de remboursement ou d'exonération
- Points de vigilance : titres non cotés, cessions inter-entreprises

3. Clients sous protection juridique (tutelle, curatelle)

- Rappel juridique : rôles et responsabilités
 - Définition : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice
 - Acteurs : tuteur, curateur, juge, client protégé
 - Documents obligatoires, autorisations
- Obligations réglementaires et conformité
 - Que peut-on faire ? (ordres boursiers, arbitrages, OST)
 - Autorisations du juge des tutelles : dans quels cas ?
 - Déontologie, traçabilité, alertes internes
- Cas pratiques et mise en situation
 - Étude de dossiers types : arbitrage sans autorisation, OST complexe

- Réflexes à avoir et procédures internes

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Cas pratiques et mises en situation
- Echanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.